

Cellule de prévention et de conseil contre les harcèlements

Mission Égalité femmes-hommes

- Entre 2007 et 2013, 19 personnes ont contacté la mission égalité femmes-hommes, pour ce qu'elles qualifiaient de harcèlement, moral ou sexuel ;
- existence à l'université Lille 3 d'une cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel ;
- 28 janvier 2013 : signature par le MESR, le MDF, la CPU, la CGE et la CDEFI, d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, avec, parmi les 5 engagements communs, « **prévenir toute forme de violence et de harcèlement** ».

Fin 2010 : création du GT « Harcèlement »

- Présentation au CA du 23 octobre 2010 du projet de créer une structure analogue à celle de Lille 3, en s'appuyant sur la réflexion d'un groupe de travail spécifique.
- la question de la **prise en charge du harcèlement moral** par cette cellule est immédiatement posée par certains élus.
- Création du groupe de travail, composé de membres du GT égalité femmes-hommes (dont la chargée de mission), du chargé des affaires juridiques, de la DRH, du médecin de prévention, d'assistantes sociales (personnels, étudiants, CNRS) et de personnels issus des listes.

- 5 réunions entre janvier 2010 et février 2011,
 - plusieurs interventions « techniques » : Xavier Furon sur le cadre juridique des harcèlements sexuel et moral ; Nathalie Coulon (MCF en psychologie à Lille 3) sur la formation à l'écoute dispensée aux membres de la cellule de Lille 3,
 - réflexion sur la prise en charge par la cellule du harcèlement moral ; la plupart des cas rencontrés par les membres du groupe de travail relèvent plus du harcèlement moral/sexué que sexuel,
- **choix de la prise en charge du harcèlement moral également.**

Conclusions du GT « Harcèlement »

- Création d'un projet de charte et de règlement de la cellule,
 - présentation devant le CHS (novembre 2010),
 - présentation devant le CTP (février 2011),
 - critiques du CTP sur la procédure de nomination des membres de la cellule,
 - présentation d'un projet de procédure de nomination devant le CTP (mai 2011),
- présentation au CA le 8 juillet 2011 : **adoption à l'unanimité de la charte et du règlement de la cellule.**

Missions de la cellule

- diffuser les informations relatives aux harcèlements sexuel et moral, notamment sur les droits, démarches et recours, par tous les moyens à sa disposition ;
- être un lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire (étudiants et personnels) victimes de harcèlement sexuel ou moral ;
- faire toutes les propositions qu'elle estime nécessaires au président de l'université concernant ses missions ;
- plus largement, agir de manière à prévenir les situations de harcèlement sexuel ou moral touchant les membres de la communauté universitaire.

Elle contient essentiellement les 3 points suivants :

- déontologie de la cellule (suivi des formations),
- procédure de traitement des cas individuels,
- présentation d'un bilan annuel (CEVU, CHSCT, CT, CA).

Procédure de nomination

- Trois étudiants, proposés en concertation avec VP étudiant et organisations représentant les étudiants.
 - Personnels :
 - proposés par les syndicats représentatifs et par les listes représentées dans les conseils de l'université,
 - proposés après appel à candidature auprès de tous les personnels, et décision d'une commission *ad hoc*.
- Recueil de l'avis du CHSCT et du CT sur la composition de la cellule,
- recueil de l'avis du CA,
- nomination par le président.

Mise en place de la cellule

- Janvier 2012 : lancement de la procédure de mise en place de la cellule
- Mars 2012 : fin de la procédure avec présentation au CA de la composition de la cellule
- Rejet par le CA de cette composition.
- Février 2014 : relance de la procédure de mise en place de la cellule

En attendant la cellule « Harcèlements »...

- Depuis juin 2010, **13 personnes** ont contacté la mission égalité femmes-hommes pour des situations qu'elles qualifiaient de harcèlement
 - Certaines étaient envoyées à la mission par des professionnelles du domaine (médecin de prévention, assistante sociale, psychologue, ...)
 - 2 Biatss, 5 étudiants, 6 enseignants ou EC
 - 4 hommes, 9 femmes
- **Nécessité de la cellule pour accueillir ces personnes, mieux qu'elles ne le sont actuellement par la mission.**